

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 66 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 31 Absent(s) : 11</i>
----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 7 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 13 avril 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 2015-04-13-CC-3 :

Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAPELAIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1413-1,
CONSIDERANT qu'il appartient au Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente,

PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, joint en annexe.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL

Pour extrait conforme
Metz, le 14 avril 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2014**

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

I. Rôle de la Commission Consultative des Services Public locaux :

La Commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- le rapport, établi par le délégataire de service public, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet :

- de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

II. Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, présidée par Monsieur le Président ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Les membres de la Commission ont été désignés, comme suit, par délibération du Conseil de Communauté en date du 2 juin 2014 :

- Monsieur le Président ou son représentant, en qualité de Président,
- en qualité de membres du Conseil de Communauté élus en son sein :
 - Monsieur Guy BERGE, titulaire
 - Monsieur Thierry HORY, titulaire
 - Monsieur Daniel PLANCHETTE, titulaire
 - Monsieur François CARPENTIER, titulaire
 - Monsieur Pierre MUEL, titulaire
 - Monsieur René DARBOIS, suppléant
 - Monsieur Michel TORLOTING, suppléant
 - Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, suppléant
 - Monsieur Jean-Yves LE BER, suppléant
 - Madame Claude LANG, suppléant
- en qualité de représentants du milieu associatif local nommés par le Conseil de Communauté :
 - Monsieur Jean-Pierre CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy), titulaire
 - Madame Martine LUCKHAUS (Consommation, Logement et Cadre de Vie), titulaire
 - Madame Marie-Françoise THULL (Secours Populaire), titulaire
 - Monsieur Jean-Luc COLLETTE (Metz à Vélo), suppléant
 - Madame Jeanine ALBERTINI (Club Vosgien), suppléant
 - Monsieur Yves BRUNGARD (AGIRR-FNAUT), suppléant

Par arrêté en date du 3 juin 2014, Monsieur le Président a désigné Monsieur Alain CHAPELAIN pour le représenter en tant que Président de la Commission.

III. Réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2014 :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 16 octobre 2014 pour l'examen des points suivants :

- délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs – rapport annuel 2013.
- délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre des Congrès de Metz Métropole – rapport annuel 2013.
- délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole – rapport annuel 2013.
- délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole – rapport annuel 2013.
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Exercice 2013.
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2013.

Le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 octobre 2014 est annexé au présent rapport d'activité.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Jeudi 16 octobre 2014

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est réunie dans la salle de réunion "Jean Prouvé", 11 boulevard Solidarité à Metz, le jeudi 16 octobre 2014 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Alain CHAPELAIN, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Longeville-lès-Metz.

Etaient présents :

Messieurs : CHAPELAIN (Metz Métropole) / BERGE (Metz Métropole) / CARPENTIER (Metz Métropole) / CHARBONNIER (Association Familiale des Locataires de Woippy) / BRUNGARD (AGIRR-FNAUT) /

Etaient absents et excusés :

Mesdames : LANG (Metz Métropole) / ALBERTINI (Club Vosgien) / LUCKHAUS (Consommation Logement - Cadre de Vie) /

Messieurs : HORY (Metz Métropole) / DARBOIS (Metz Métropole) / LE BER (Metz Métropole) / MUEL (Metz Métropole)

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur JOLY, Responsable du Pôle Gestion des Assemblées Communautaires et de l'Information Publique à Metz Métropole,
- Monsieur TRIAS, Directeur Général Adjoint à Metz Métropole,
- Monsieur WAGNER, Responsable du Pôle Mobilité et Déplacements à Metz Métropole,
- Monsieur GADEYNE, Responsable du Pôle Gestion des Déchets à Metz Métropole,
- Monsieur HORDEZ, Responsable du Pôle Gestion des Milieux Aquatiques et des Réseaux d'Assainissement à Metz Métropole,
- Madame CHIRRE, Responsable Administratif et Financier à Metz Métropole.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de leur présence, puis il rappelle qu'en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission examine chaque année le rapport annuel établi par les délégataires des Délégations de Service Public (DSP).

Ces rapports, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service de l'année précédente, portent sur les DSP suivantes :

- transport urbain de voyageurs,
- exploitation du Centre des Congrès de Metz Métropole,
- développement et exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole,
- gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole.

Monsieur le Président précise par ailleurs que conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux procède chaque année à l'examen des rapports sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers et d'assainissement.

Point n° 1 : Délégation de Service Public pour le transport urbain de voyageurs - rapport annuel 2013.

En réponse à une remarque de Monsieur BRUNGARD concernant la baisse de fréquentation des transports en 2013, Monsieur WAGNER précise que cette diminution est liée en particulier aux travaux du METTIS.

Monsieur le Président indique que la mise en service des deux lignes METTIS et la mise en œuvre du nouveau réseau le Met' ont permis d'améliorer l'offre de transport.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 2 : Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre des Congrès de Metz Métropole - Rapport Annuel 2013.

Monsieur BERGE note qu'en Ile de France, le nombre de congrès nationaux et internationaux de moins de 500 participants progresse, contrairement aux congrès supérieurs à 500 participants qui connaissent une véritable chute. Cette donnée mériterait d'être prise en compte dans le cadre de la réflexion sur le futur Centre des Congrès de Metz Métropole dont la jauge est de 1 200 places.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 3 : Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole - Rapport Annuel 2013.

Aucune observation n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 4 : Délégation de Service Public pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de Metz Métropole - Rapport Annuel 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Point n° 5 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Exercice 2013.

En réponse à une interrogation de Monsieur le Président, Monsieur TRIAS indique que l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord concernant l'implantation des Point d'Apports Volontaires (PAV).

Suite à une observation de Monsieur le Président, Monsieur TRIAS précise que la distribution de sacs transparents a cessé dans les secteurs de l'agglomération où la conteneurisation a été déployée.

Monsieur BRUNGARD estime que la conteneurisation constitue un système de présentation des déchets à la collecte plus esthétique que l'accumulation des sacs d'ordures ménagères à même le trottoir. Monsieur TRIAS ajoute que l'un des objectifs de la conteneurisation réside dans la prévention des accidents du travail chez les ripeurs grâce à la mécanisation de certaines tâches.

Monsieur CHARBONNIER regrette que certaines équipes de ripeurs pratiquent le "fini-quitte" au détriment de leur santé et des règles de sécurité. Monsieur TRIAS précise que le fini-quitte a été remis en cause à Metz Métropole et que les personnels du Pôle Gestion des Déchets en charge de la collecte ont été sensibilisés à la nécessité de ne plus recourir à cette pratique.

Aucune autre observation n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Le rapport sera inscrit à l'ordre du jour du Bureau Délibérant du 20 octobre 2014, puis il sera adressé aux Maires de toutes les Communes membres, afin qu'il soit porté à la connaissance de leur Conseil Municipal.

Point n° 6 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2013.

En réponse à une question de Monsieur BRUNGARD concernant l'exercice de la compétence assainissement, Monsieur HORDEZ précise que Metz Métropole exerce en lieu et place de ses Communes membres l'intégralité de cette compétence, en lien avec HAGANIS, régie autonome personnalisée. Metz Métropole a confié à HAGANIS la collecte et l'épuration des eaux usées et résiduaires (unitaires), prestations qui sont financées par la redevance d'assainissement. Les services de Metz Métropole assurent la programmation et la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement (études ou travaux) concernant les réseaux d'eaux pluviales, à l'exception des travaux réalisés sur les collecteurs unitaires (accueillant eaux usées et eaux pluviales dans un même collecteur). L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux sont confiés à HAGANIS qui dispose des personnels et outils techniques nécessaires pour accomplir cette mission, moyennant le versement d'une participation.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce point.

Le rapport sera inscrit à l'ordre du jour du Bureau Délibérant du 20 octobre 2014, puis il sera adressé aux Maires de toutes les Communes membres, afin qu'il soit porté à la connaissance de leur Conseil Municipal.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 20).

Le Président
de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux


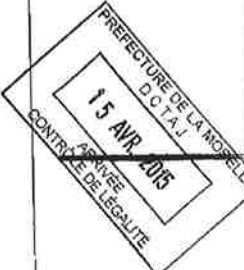


Alain CHAPELAIN
Maire de Longeville-lès-Metz

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 13 avril 2015.		Contrôle de légalité
Point 1 – Budget Primitif 2015 - 1A – Autorisations de Programme (et ses 2 annexes). - 1B – Budget Primitif 2015. - Rapport budgétaire. - Document budgétaire. - 1C – Fixation du taux de TEOM. - 1D – Fixation des tarifs de la REOM.	1 1 1 1 1 1 1	 
Point 2 – Mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) sur le territoire de Metz Métropole.	1	
Point 3 – Rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2014 (et son annexe).	1	
Point 4 – Observations définitives de la CRC relatives à la gestion de l'AGURAM (et son annexe).	1	
Point 5 – Modification des statuts du SCOTAM ; - Annexe : Note de synthèse. - Annexe : Statuts.	1 1 1	
Point 6 – Communication des délibérations prises par le Bureau ; - Annexe : Bureau du 30 mars 2015.	1 1	
Point 7 – Communication des décisions ; - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions. - Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants. - Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		

Fail à Metz, le 14 avril 2015
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL